

## DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DE MANIFESTATION

En application du code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L211-1 et suivants, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune concernée lorsque l'événement a lieu sur le territoire d'une commune en zone gendarmerie ou au Préfet du Lot lorsque l'événement a lieu sur le territoire de communes en zone police nationale.

En application de l'article 431-9 du code pénal, constitue le délit de manifestation illicite, puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500€ d'amende, le fait :

- 1° - d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;
- 2° - d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi ;
- 3° - d'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

1 – Nom du collectif ou de l'association souhaitant organiser la manifestation :	
2 – Objet de la manifestation :	
3 – Noms, prénoms, domicile et numéro de téléphone du ou des responsables organisateurs :	
4 – Date et heure de la manifestation :	
5 – Lieu du rassemblement :	
6 – Itinéraire du cortège : (joindre un plan)	
7 – Nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées :	
8 – Personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement : Présence d'un service d'ordre :	
9 – Heure et lieu de dispersion :	
10 – Observations particulières :	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature des organisateurs, précédée de la mention « LU ET APPROUVE ».

Pour l'association (ou le collectif) :

le Président (ou membre ayant reçu délégation) : Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Les trois responsables de l'organisation domiciliés dans le département où la manifestation commence :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation. Ils déclarent avoir pris connaissance, ci-joint, des lois et règlements relatif à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement. »*

**NB :-** Cette déclaration doit être effectuée au plus tard trois jours francs au moins avant la date de la manifestation.